## MEMO DES ACTIVITES AUTORISEES SUR LA RESERVE NATURELLE DU FRANKENTHAL-MISSHEIMLE

Randonnée pédestre estivale	Sur les sentiers balisés du Club Vosgien entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 31 octobre
VTT, Randonnée équestre	Sur les chemins de plus de 2m de large. Interdit sur le GR5
Escalade	Uniquement sur le site conventionné de la Martinswand (Rochers verts et les Hauts-Fourneaux ne sont plus accessibles)  Highline & rappels autorisés uniquement dans l'emprise du site conventionné  Petit Cervin  Martinswand  Strassburgerwand
Randonnée pédestre hivernale, en raquettes ou en ski	Sur les sentiers balisés du Club Vosgien & dans l'aire d'évolution hivernale, entre le 1 <sup>er</sup> novembre et le 30 avril  Fermeture des itinéraires suivants : Blaufels, liaison Gaschney – Schaeferthal (triangle rouge), Falimont, sentier des roches, descente de la Schluchtmatt, Hirschteine par les escaliers, liaison Baerenbach-crête
Ski de fond	Sur les pistes balisées du domaine nordique des Trois Fours
Alpinisme (ski de randonnée, cramponnage)	Uniquement les couloirs suivants : 1 <sup>er</sup> gauche, Falimont, 1 <sup>er</sup> droite, Y, grand couloir de la ferme du Frankenthal, Petit Dagobert, Combe Dagobert, entre le 1 <sup>er</sup> novembre et le 31 mars  Couloirs autorisés pour l'alpinisme (cramponnage, ski)  Rojni  Schaeferthal  Schaeferthal  Rojni  Schaeferthal  Rojni  Schaeferthal  Rojni  Ro
Drone	Décollage, survol et atterrissage interdit